



Luxembourg, le 25 novembre 2021

Circulaire 17/2021 aux fédérations sportives agréées

Objet : Participation de l'Etat à la rémunération des cadres administratifs des fédérations sportives agréées – Solde 2021

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Me référant à ma circulaire du 28 juillet 2021 au sujet du paiement d'avances dans le cadre de la participation de l'Etat à la rémunération des cadres administratifs, je vous saurais désormais gré de bien vouloir introduire les détails concernant le personnel administratif engagé sur une base contractuelle par votre fédération, pour le vendredi, 31 décembre 2021 au plus tard, auprès de la Division Sport de compétition et d'élite, par courrier postal ou par mail à l'adresse : sportcomp@sp.etat.lu, en vue du calcul du solde pour l'année 2021.

Je vous remercie également de bien vouloir indiquer les nouveaux engagements et les changements intervenus par rapport à l'année 2020. Je vous saurais gré de bien vouloir joindre une copie du contrat d'engagement et des fiches de salaire afférentes (ou toute autre pièce justificative) en guise de preuves de paiement.

Un tableau « excel » est attaché à la présente afin de faciliter la présentation des dépenses.

En cas de questions supplémentaires, je vous invite à contacter la Division Sport de compétition et d'élite, et plus particulièrement Mme Fabienne Gaul (tél. 247-83439 ou e-mail : fabienne.gaul@sp.etat.lu).

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch